



CHAS

BULLETIN MUNICIPAL N°29

JANVIER 2024

Le conseil municipal

Maire : **Bernadette DUTHEIL**

1^{ère} Adjointe : **Julie COUPERIER**

2^{ème} Adjointe : **Brigitte HUGUET**

Conseillers : **Cécile BANVILLET, Sandrine CHAUFOUR, Sébastien DORCHIES, Raphaël MANNEVILLE, Julien MILLON, Denis ROCHE et Catherine VILLENEUVE**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 9h à 12h et 14 h à 16h

Jeudi : 9h à 12h

2^e et 4^e Samedi : 9h à 12 h

Site internet : www.chas.fr

Tel : 04 73 68 17 67

Adresse mail : mairie@chas.fr

Syndicats Intercommunaux

SIAREC

Titulaire : Bernadette DUTHEIL

Suppléant : Julien MILLON

Délégués scolaires

Catherine VILLENEUVE

Raphaël MANNEVILLE

SIVOS

Julie COUPERIER

Cécile BANVILLET

SBL

Titulaire : Julie COUPERIER

Suppléant : Catherine VILLENEUVE

Mission Locale

Titulaire : Cécile BANVILLET

Suppléant : Brigitte HUGUET

CNAS

Brigitte HUGUET

EPF

Titulaire : Julien MILLON

Suppléant : Bernadette DUTHEIL

AFVA

Brigitte HUGUET

Sébastien DORCHIES

Correspondant Défense

Raphaël MANNEVILLE

SIEG

Titulaire : Bernadette DUTHEIL

Suppléant : Raphaël MANNEVILLE

SEMERAP

Bernadette DUTHEIL

SBA

Bernadette DUTHEIL

Commissions Communales

Commission Bâtiments, Urbanisme et Voirie

Bernadette DUTHEIL, Brigitte HUGUET, Julien MILLON, Denis ROCHE et Catherine VILLENEUVE.

Commission Culture, Fêtes et Sport

Cécile BANVILLET, Bernadette DUTHEIL, Sébastien DORCHIES, Catherine VILLENEUVE, Raphaël MANNEVILLE et Julien MILLON.

Commission Patrimoine

Julien MILLON, Brigitte HUGUET, Sébastien DORCHIES et Julie COUPERIER.

Commission Communication

Raphaël MANNEVILLE, Brigitte HUGUET, Julie COUPERIER.

Commission d'Appel d'Offres

Bernadette DUTHEIL, Brigitte HUGUET, Julien MILLON, Denis ROCHE et Catherine VILLENEUVE.

Commission d'Action Sociale

Président membre de droit : Bernadette DUTHEIL

Conseillers élus : Brigitte HUGUET et Julie COUPERIER

Membres nommés : Yvonne BASTET, Lucienne BERTRAND, Bernard CHALARD, Bernadette CRUCHAND, Liliane DESSITE.

Commission Communale des Impôts Directs

Président membre de droit : Bernadette DUTHEIL

Conseillers élus : Catherine VILLENEUVE et Brigitte HUGUET.

Membres nommés titulaires : Cécile BANVILLET, Brigitte HUGUET, Éric BOUCHAUDY, Bernard CHALARD, Jean-Paul DAL MORO.

Membres nommés suppléants : Jean-Yves BLANC, Pierre CHOUVY, David COUFORT, Yves BERTRAND, Liliane DESSITE, Sérina DONAUX.

Commission Sécurité Routière

Julie COUPERIER, Cécile BANVILLET, Sébastien DORCHIES, Bernadette DUTHEIL et Raphaël MANNEVILLE.

Responsable publication :

Bernadette DUTHEIL

Conception : Julie COUPERIER, Bernadette DUTHEIL, Raphaël MANNEVILLE.

Crédit photos : Brigitte HUGUET, Patrick SOUDRY, Alice CHALARD Yvonne BASTET, Bernadette DUTHEIL, Christiane HIRSCH, Julie COUPERIER, Sandrine ROCHON.

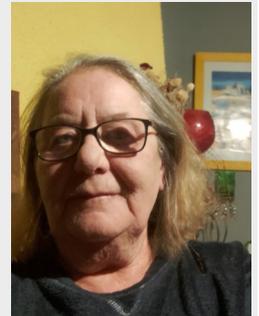
Réalisation : Imprimerie Print Conseil
28, avenue Jean Moulin
63540 Romagnat
tel 04 73 90 11 02
Tirage : 250 exemplaires

LE MOT DU MAIRE

L'équipe municipale vous souhaite une bonne et heureuse année.

Que 2024 vous apporte santé , bonheur et réussite!

En 2023, le chantier du fort n'a pas avancé d'un pouce. Les fouilles archéologiques effectuées début mars ont révélé des sépultures très anciennes, antérieures à la construction du Fort. Ces intéressantes découvertes font qu'une nouvelle campagne de prospection a été prescrite par l'administration. Nous espérons que d'ici à fin 2024, les travaux du fort pourront être achevés afin que les riverains puissent bénéficier d'un environnement agréable.



Au printemps 2024, les travaux de mise aux normes de la station d'épuration vont démarrer, ce qui va permettre de débloquent l'interdiction de réaliser des constructions nouvelles à laquelle nous sommes soumis depuis 2017.

La réflexion sur le projet de rénovation de l'ancienne école se poursuit. Les demandes de subventions sont en cours.

Enfin , les travaux de sécurité routière route de Chauriat (réalisation d'un plateau ralentisseur au niveau de la rue de la Glacière) ainsi que la remise en état de la rue du château d'eau seront engagés début 2024.

Le maire

Bernadette Dutheil

ÉTAT CIVIL 2023

Ils sont arrivés :

Valentin Dousson le 23 juin

Antonin Giraud le 1er novembre

Mia Cavailles-Roche le 23 novembre

Félicitations aux parents !

Ils nous ont quittés :

Raymond Cruchan le 13 avril

Myriam Chauffour le 26 juillet

Yvonne Coutarel le 12 novembre

Condoléances aux familles

CÉRÉMONIES

Le 8 mai et le 11 novembre, les villageois se sont réunis devant le monument aux morts pour rendre hommage aux combattants des deux guerres mondiales.

À l'heure où de nombreux conflits déchirent les peuples, ces commémorations nous rappellent combien la paix est fragile.



Dépôt de gerbe sur la tombe du soldat inconnu

La commune de Billom et l'association des déportés et résistants ont organisé une commémoration de la rafle du 16 décembre 1943.



Après la cérémonie du matin, un hommage a été rendu l'après-midi aux victimes dans chacun des villages concernés.

Cette année, des véhicules militaires ont accompagné la cérémonie.

ÉVÉNEMENTS FESTIFS 2023

REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens s'est tenu le 9 janvier 2023.

Heureux d'être ensemble, la quarantaine de convives a beaucoup apprécié le repas dansant.



CONCOURS DE BELOTE

Le concours de belote organisé le 11 mars 2023 par le club Automne Radieux a été un succès, 56 équipes se sont affrontées dans la bonne humeur. Un lot a été attribué à chacune d'elles.



CONCERTS À L'ÉGLISE

Le samedi 3 juin nous avons accueilli la chorale « Le chœur des bateliers de Pont-du-Chateau » suivie le 17 juin par la chorale « Au chœur des chants » de Beauregard.

Un public peu nombreux mais enthousiaste a applaudi les choristes.



FÊTE PATRONALE

Ce premier juillet tout était fin prêt pour accueillir les brocanteurs que l'on espérait nombreux. Hélas la pluie en a découragé beaucoup et la plupart ont rebroussé chemin. Les plus courageux qui ont affronté les intempéries ont finalement bien vendu.

Les artistes présents : Anne Corny à l'école et André Corny à l'église ont présenté leurs œuvres aux visiteurs. Les créations villageoises sur le thème « TOTEM » se sont relativement bien comportées sous la pluie battante.



Mais quel est donc cet étrange personnage qui a bondi dans la salle des fêtes ?



Perché sur sa drôle de machine il réalise des acrobaties improbables au plus grand plaisir des spectateurs.

Petits et grands ont beaucoup apprécié le spectacle.



Et tout se termine toujours en musique...

La pluie ayant enfin cessé les deux groupes :

TAPIRANA

ET

TOAREG

ont clôturé la journée.



Enfin signalons la présence
au cours de cette journée
des sapeurs-pompiers
CHAS- CHAURIAT



HALLOWEEN



Le 28 octobre une horde de petits diables encadrés par les adultes du foyer sont venus toquer aux portes pour exiger des bonbons.

Le butin ainsi récolté a été partagé à la salle des fêtes après une petite collation réconfortante.

SPECTACLE DE NOËL



Soirée magique à la salle des fêtes

Le 25 novembre STAN VITKO nous a fait rêver avec ses tours de magie époustouflants.

Mais le père Noël était aussi de la partie. A la fin du spectacle, des cadeaux sortis de sa hotte magique ont été distribués aux enfants.



THÉÂTRE



L'ensemble des recettes des entrées et de la buvette de l'entracte a été reversé à la ligue contre le cancer à destination des enfants victimes de cette terrible maladie.

CAFÉ THÉÂTRE à CHAS

Le 9 décembre la troupe de bénévoles de Chauriat nous a fait rire aux éclats.

Pendant 2 heures 1/2 les sketches et les chansons se sont enchaînés dans la bonne humeur.

Bravo aux comédiens !



ÉCOLE CHAS CHAURIAT

L'année 2023 s'est bien déroulée à l'école de la Porte du Jour de Chauriat. Les élèves chassois y ont trouvé une école bien entretenue, 3 ATSEM à temps pleins, et des enseignants compétents. Avec une moyenne de 22 élèves par classe, soit égale à la moyenne nationale (21,9), les conditions sont réunies pour que l'enseignement se déroule le mieux possible.

La rentrée 2023 a été source d'expérimentation pour répondre à la demande des parents d'une rentrée en horaire décalés : les enseignants ont donc pris le temps avec chaque niveau de les accompagner, notamment pour les entrées en maternelles. Cette expérience ayant donné satisfaction, elle sera renouvelée l'année prochaine. De même, une visite de l'école sera également proposée le mardi 20 juin 2024, afin de permettre aux nouveaux arrivants de découvrir les lieux.

Les activités périscolaires continuent de s'inscrire dans la diversité : échecs, sport, yoga, danse, escalade ou encore aide aux devoirs sont toujours d'actualité et rencontrent un succès indéniable.

Le rythme de 4,5 jours n'étant pas remis en cause par la Mairie de Chauriat, à qui appartient la décision, ces mêmes activités continueront en 2024. L'aide aux devoirs étant assurée par des bénévoles, nous invitons toute personne intéressée à prendre contact avec l'équipe éducative ou la mairie de Chauriat.

Afin de faciliter les trajets des élèves chassois, la Mairie de Chas a investi pour aménager une bande de terre le long de la route de Chas. Un plateau est également prévu au carrefour de la glacière, réduisant ainsi l'allure des véhicules sans gêner les engins agricoles. Pour l'instant, aucune navette n'est envisagée entre nos deux villages, mais une organisation des parents reste possible.



L'APE est une association regroupant des parents qui organisent divers événements conviviaux pour les enfants et leurs familles afin de financer des projets pour l'école et le Centre de Loisirs.

En 2023 a eu lieu en mars le Carnaval ainsi que le bal traditionnel de l'école, en avril la chasse aux œufs, en mai la vente des plants, en juin la Kermesse au sein du Parc Deslandre, en octobre le loto-Halloween, en novembre la vente des chocolats et sapins et pour terminer l'année en beauté en décembre pour Noël, nous avons organisé le concours des illuminations et des sapins, et participé au marché de Noël de Chauriat avec un stand de maquillage et une tombola.

Grâce à ces actions diverses, nous avons pu offrir des cadeaux de Noël au Centre de loisirs et à l'école, financer une partie du spectacle de Noël pour

les enfants de l'école, offrir les goûters et les médailles pour le cross de l'école, ainsi qu'aider à financer des projets de l'école et des sorties scolaire. Un grand merci à tous les parents qui nous aident lors des diverses manifestations.

Cette année nous débuterons par le bal traditionnel de l'école le 9 février, puis le carnaval le samedi 2 mars, la chasse aux œufs au Parc Deslandre le samedi 30 mars, la vente des plants en mai, et la kermesse au Parc Deslandre le samedi 22 juin.

Nous vous souhaitons à tous une très belle et heureuse année 2024.



RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Depuis plusieurs années les habitations du village subissent des dommages liés au retrait gonflement des argiles.

La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle déposée au titre de l'année 2022 n'a pas été retenue.

Une nouvelle demande a été formulée pour 2023.

Archéologie dans le fort



En mars 2023, une équipe d'archéologues est intervenue dans le fort.

Les vestiges mis à jour sont essentiellement d'origine funéraire. Les sondages réalisés font apparaître plusieurs phases d'occupation du site (époque carolingienne, époque médiévale et époque moderne).

De nouvelles investigations seront réalisées en 2024.

SIVOS

Le SIVOS de la région de Billom est un Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale.

En 2023, la contribution des communes était de 5 €/habitant/an.

Trois services sont proposés :

- **Le service de Portage de Repas à Domicile (PRD)** : Pour une personne seule 10,50 € par repas, pour un couple 16,50 € pour les 2 repas.
- **Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)** : s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, malades ou dépendantes. Prise en charge à 100 % par votre caisse d'assurance maladie sur prescription médicale uniquement.
- **le Service d'Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD)** : Le service s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés pour l'accomplissement des tâches quotidiennes. La tarification s'effectue à l'heure sur la base de 27 €/heure en semaine et 28,82 € les dimanches et jours fériés (tarif avant prise en charge par les caisses de retraite ou par le Conseil Départemental).

Devis gratuit possible

Contact : Tel : 04 73 68 56 04 Mail : contact@sivosbillom.fr Site internet : www.sivosbillom.fr

- 35 avenue de la gare– BP 88– **63160 BILLOM** Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h 30 à 17h
- 17, rue du Commerce - Centre commercial Les Baladayres – **63800 COURNON D'Auvergne**

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les lanternes d'éclairage public les plus anciennes ont été remplacées par du matériel plus performant. Ce nouvel équipement ainsi que la coupure de l'éclairage public de 23 h à 6 h du matin permettent de réduire sensiblement les dépenses de la commune.



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

LE SAVIEZ-VOUS ?

Source : TEG3 & ADEME

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE :

- ☀️ 21% des dépenses énergétiques des communes
- ☀️ 32% de la consommation d'électricité des communes
- ☀️ 4 100 heures d'éclairage par an *pour un fonctionnement continu*
- ☀️ 1 point lumineux représente **25€/an** en entretien
- ☀️ Coût en énergie d'un point lumineux*
 - 89€/an Fonctionnement continu
 - 51€/an 6h de coupure par nuit
 - 39€/an 8h de coupure par nuit

*sur la base du tarif réglementé de vente au 01/08/2023

POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU DE NUIT ?

RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES	LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE	PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ	PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE	GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE NUIT
30% d'économies sur la facture d'électricité <small>*pour une coupure de 5h par nuit</small>	Jusqu'à 70% d'économies sur la consommation <small>*en rénovant le parc d'éclairage public et en appliquant une extinction nocturne</small>	L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore et participe à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes.	Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.	L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

QUESTIONS/RÉPONSES

Pourquoi éteindre-t-on l'espace public ? <ul style="list-style-type: none">◦ Pour des raisons de sécurité, pour voir et être vu dans les espaces définis par le conseil municipal de la commune.◦ Cependant, l'éclairage public doit être raisonné et adapté aux besoins des usagers et ne doit pas empiéter sur l'espace privé.	L'extinction de l'éclairage public augmente-t-il l'insécurité ? <p>La coupure de l'éclairage public en milieu de nuit augmente le sentiment d'insécurité mais pas l'insécurité en elle-même. Selon l'ONDRP, la majorité des cambriolages et agressions ont lieu en plein jour et non en cœur de nuit.</p>
---	---

EN INSTALLANT DES DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS OU EN ÉCLAIRANT UNIQUEMENT LES ZONES LES PLUS DANGEREUSES ET LES OBSTACLES, LES USAGERS SE SENTENT PLUS EN SÉCURITÉ TOUT EN UTILISANT UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ ET RAISONNÉ.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME ACCOMPAGNE CHAQUE COMMUNE QUI LUI A TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC, DANS SA DÉMARCHE D'EXTINCTION NOCTURNE.



COLLECTE DES DÉCHETS

LE COMPOSTAGE COLLECTIF



Un composteur partagé est à la disposition des habitants depuis juillet 2022, à proximité de la fontaine dans le bourg. Un troisième bac a été installé courant 2023 pour permettre la maturation du compost.

Et il n'est pas trop tard pour s'y mettre. Si vous souhaitez rejoindre les 20 foyers composteurs, rendez-vous sur le site www.sba63.fr ou en Mairie pour retirer votre kit.

UN POINT D'APPORT COLLECTIF



Un point d'apport collectif a été installé route de Chauriat II est accessible pour tous avec la carte de déchetterie.

Une réunion d'information se tiendra prochainement pour préciser les modalités d'utilisation de cet équipement.

NETTOYAGE DES ABORDS DE L'ÉTANG



Le 28 avril une opération « zéro déchet » a réuni les habitants autour de l'étang pour un grand nettoyage de printemps.

Merci à tous les participants.



LA FACTURATION

1

Identification du producteur :
poubelles pucées ou carte P.A.V.



2

Recueil des données
(nombre de levées ou
d'apports en PAV)



3

Traitement des données permettant le calcul de la part
incitative qui sera transmise aux services fiscaux



HABITAT

À partir du 1er janvier 2024, MaPrimeRénov' évolue avec un nouveau parcours accompagné.

Les ménages souhaitant s'engager dans des travaux de rénovation permettant un gain minimal de 2 classes sur leur DPE bénéficieront d'un accompagnement systématique et d'une prime revalorisée. En poursuivant ce parcours, ils amélioreront significativement l'efficacité énergétique de leur logement.

Ce parcours est ouvert à l'ensemble des logements. Il cible notamment les passoires thermiques (logement classés F et G au sens du DPE) via une prime renforcée et permettra d'assurer un reste à charge très faible pour les ménages aux revenus les plus modestes.

Quels sont les critères ? Un saut de 2 classes DPE ou plus, au moins 2 gestes d'isolation et le traitement de la ventilation sont nécessaires.

Le niveau de financement ? Jusqu'à 70 000 euros de travaux pris en compte en cas d'un saut de 4 classes et un taux de prise en charge pouvant atteindre 90 % pour les ménages aux revenus très modestes rénovant une passoire thermique.

Ce parcours permettra de financer des rénovations performantes au sens de la loi, le cas échéant par étapes, voire globales si elles sont réalisées en moins de 18 mois.

En décembre Rénov'actions63 a obtenu l'agrément MAR (Mon Accompagnateur Rénov').

Cela permettra à terme de continuer à accompagner les ménages dans leur projet de rénovation

STOP A LA FRAUDE

Une entreprise vous propose une offre intéressante pour rénover votre logement alors que vous n'avez rien demandé ? Ne vous engagez pas tout de suite et ne signez pas de devis ! Renseignez-vous d'abord !

Rénov'actions63, le service public de la rénovation de l'habitat, vous informe et vous guide pour réaliser des travaux dans votre logement.

Un conseil neutre, objectif et GRATUIT

> renovactions63.fr | 04 73 42 30 72





PERMANENCES JURIDIQUES INFOS LOGEMENT



S'INFORMER POUR MIEUX SE LOGER

Pour toutes vos questions en matière d'habitat, demandez des conseils d'experts avant d'agir !

L'ADIL du Puy-de-Dôme est un service gratuit qui dispense des conseils juridiques, financiers et fiscaux neutres, objectifs et personnalisés : rapports locatifs, accession à la propriété, amélioration de l'habitat, fiscalité, copropriété, urbanisme, voisinage, qualité de l'habitat...

Le 4^e jeudi de chaque mois • 9h-12h

Sans rendez-vous

BILLOM

Espace France Services
Avenue de la République
22 février
25 avril
27 juin
24 octobre

VERTAIZON

Mairie
25 janvier
28 mars
23 mai
26 septembre
28 novembre

SAPEURS POMPIERS DE CHAS-CHAURIAT

2023 s'achève comme l'année précédente avec son enchainement d'événements climatiques : feux de forêt, tempêtes, orages, inondations. Les sapeurs-pompiers de votre Centre sont restés mobilisés pour répondre à ces défis qui semblent vouloir devenir chose courante avec le réchauffement de notre planète.

Activités opérationnelles du Centre de Première Intervention (CPI 2) CHAS-CHAURIAT :

Cette année, le CPI 2 Chas – Chauriat a réalisé 37 interventions :

- 26 secours à personnes (malaises, accidents, télé-assistance...).
- 1 feu.
- 10 interventions diverses (inondations, fuites de gaz, avis techniques, sécurité manifestations...).

Et la destruction d'un nid de frelons asiatiques dans le parc (*photo*).

Au mois de Novembre 2023, une équipe de notre centre a été engagée en renfort lors de la tempête qui a touché l'agglomération Clermontoise.

Bâtiment :

Une nouvelle porte sectionnelle électrique a été installée et financée par la mairie de Chauriat. Cette porte offre une meilleure isolation thermique ainsi qu'une meilleure sécurisation de l'accès à la caserne.



Retraite et mutation :

Cette année, la caserne voit le départ de 4 sapeurs-pompiers :

Le départ à la retraite du Sapeur 1^{ère} Classe Elisabeth CARRE au 1^{er} décembre après 27 ans de service.

Le départ à la retraite du Caporal-Chef Philippe POUGHON au 1^{er} décembre après 20 ans de service.

La Caporal-Chef Philippe POUGHON a été promu au grade de Sergent honoraire.

La mutation du Sapeur 1^{ère} Classe Kylian VERNIERE début 2023 qui, suite à son déménagement, a demandé son intégration au CI de Courpière.

Le Sapeur 1^{ère} Classe Clément VERNIERE cette fin d'année qui, suite à son déménagement, a demandé sa mutation au CI de Puy Guillaume.

RECRUTEMENT

Le Centre de Première Intervention de Chas-Chauriat s'engage au quotidien, 24h/24 et 365 jours par an, pour la sécurité et la prévention de tous. C'est un service public de proximité. **Mais savez-vous que sans la participation active de nombreux volontaires, rien de tout cela ne serait possible ?**

En effet, l'effectif actuel est composé de **10** hommes et femmes, **tous volontaires. Idéalement 18 volontaires seraient nécessaires pour fonctionner dans de bonnes conditions** (astreintes, rotation des effectifs, absence temporaire). Régulièrement, des volontaires quittent le CPI pour rejoindre d'autres aventures personnelles ou professionnelles, ces départs sont toujours un défi pour le Centre, qui doit se réorganiser pour continuer d'assurer les missions qui lui sont confiées.

Comment rejoindre le CPI de Chauriat-Chas ?

Prendre contact avec le Chef de Centre l'Adjudant-Chef Thierry BOISSERET. Cette première étape permet au postulant de connaître les modalités et le déroulement du recrutement (montage et instruction du dossier, rendez-vous médicaux, tests physiques et en conclusion de ce parcours la demi-journée d'intégration).

Débutera ensuite une formation initiale (incendie, secours à personnes, interventions diverses) pouvant être répartie sur 3 ans, selon les plannings fixés par le service formation du SDIS.

Les stages nécessitent un peu d'investissement personnel, mais tout comme l'engagement au sein des sapeurs-pompiers. Une fois les stages initiaux réalisés et validés, le départ en intervention est possible.

Chaque sapeur-pompier participe alors à toutes les activités courantes du centre, notamment aux exercices réalisés chaque mois, qui contribuent à la formation de l'effectif, au perfectionnement des techniques et à la cohésion de l'ensemble, qui est sa première force.

Activité du Centre et de l'Amicale des sapeurs pompiers CHAS CHAURIAT

Cette année, le CPI 2 de Chas-Chauriat, en collaboration avec le service communication du SDIS 63, a tenu un stand promotion du volontariat lors de la fête patronale de Chas. Cette journée fut l'occasion pour la population de rencontrer les sapeurs-pompiers de leur Centre, mais aussi plus largement de découvrir les moyens d'interventions, les gestes de premiers secours ou prendre des informations sur les modalités pour devenir sapeur-pompier volontaire.

Le 10 Décembre, s'est déroulé notre traditionnelle Sainte Barbe qui a commencé par la cérémonie mettant à l'honneur certains de ses camarades (*photo des retraités*). Ce fut aussi l'occasion de se retrouver pompiers, anciens pompiers et élus municipaux autour d'un repas convivial.

L'ensemble des sapeurs-pompiers de votre CPI ainsi que l'Amicale des sapeurs-pompiers de Chas-Chauriat vous remercient de l'accueil que vous leur avez réservé lors de la distribution de nos calendriers et vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année entourés de la présence ou de l'esprit de ceux qui vous sont chers et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.



LE COIN DES ASSOCIATIONS

AUTOMNE RADIEUX

Le club a eu une année 2023 bien remplie avec la vente des saucissons cuits à l'alambic ,
concours de belote,
une sortie en autocar d'une journée dans le Cantal,
2 repas au restaurant et 1 à la salle de l'école,



1 repas à la salle des fêtes où nous avons eu la joie de fêter les 90 ans de notre doyen du club .
Et nous avons aussi fait des rencontres avec le club de Chauriat.

Tous les jeudis après-midi : jeux

Samedi 9 mars 2024 : concours de belote.

Meilleurs vœux.

Composition du bureau :
Présidente : Yvonne Bastet,
tél : 04 73 68 17 50
Trésorier : Bernard Chalard
Secrétaire : Monique Trajna



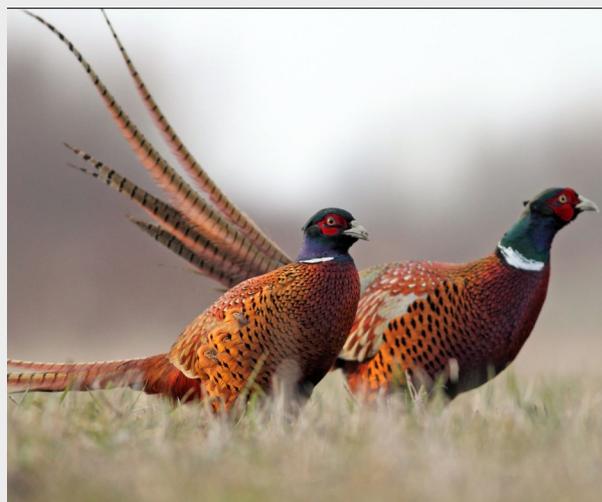
SOCIÉTÉ DE CHASSE LES MAUVIS

Les membres de la société de chasse vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2024 et remercient les propriétaires de terrains qui leur permettent d'exercer leur passion sur leurs terres.

Des cartes peuvent aussi être accordées à des chasseurs extérieurs au village.

Bonne année à tous et à toutes.

Composition du bureau :
Président : Didier Chataing
tél : 06 63 16 84 24
Trésorier : Jérôme Chataing
Trésorier adjoint : Michel Chouvy
Membre : Patrick Verdier





**En 2024...
plein de fantaisie !**

**Les 49 « Chas sport » vous souhaitent du pur bonheur,
de l'épanouissement et....
encore et toujours de la gourmandise !**



Merci énormément et surtout beaucoup à notre Coach Seb

Gym Sportive les mardis et Jeudis 20h30 à 21h30

Gym douce les Jeudis 10h30 à 11h30

Président : Patrick Soudry : 06 88 99 30-65

Trésorier : Jean-François Perraudin

Secrétaire : Nathalie Perraudin

FOYER RURAL

Le foyer rural vous souhaite une excellente année.

Lors de la fête de juillet, le foyer vous a présenté un spectacle de la Cie Mark Houchin et sa marionnette.

Présidente : Alice Chalard 04 73 73 78 63

Vice-présidente : Chantal Vieilly

Trésorière : Mathilde Bonnet

Secrétaire : Geoffroy Chalard



En 2023, nous avons déambulé dans le village pour halloween mais le nombre d'enfants diminuant de plus en plus, nous n'avons pas pu passer chez tous les habitants, nous nous excusons pour cette gêne occasionnée.

Le 25 novembre 2023, Stan Vitko le magicien nous a proposé un spectacle stupéfiant suivi d'un apéritif offert et un sachet de gourmandises pour les enfants ainsi que la venue du Père Noël. Nous remercions la mairie pour sa participation financière. Encore une fois, très peu d'enfants étaient présents.

Nous n'avons pas fait notre assemblée générale et notre marché de Noël pour des raisons de santé de plusieurs bénévoles.

Si nous trouvons des bénévoles pour nous aider dans l'organisation de celui-ci alors nous pourrions peut-être envisager de nouveau cette manifestation de Noël.

Toujours pour des raisons de santé, nous ne sommes pas en mesure de fixer une date pour notre assemblée générale, nous ferons passer des invitations dans vos boîtes aux lettres.



FÊT'ARTS

Les membres du bureau de l'association souhaitent une très bonne année 2024 aux habitants du village ainsi qu'à ses membres.

Nous espérons que celle-ci sera remplie de réussites pour vous tous.

L'année 2023 fut une année particulière pour l'association, en effet, suite à la démission de l'ancien bureau et la perte de plusieurs bénévoles, une équipe restreinte mais motivée a dû prendre les choses en main. C'est la raison pour laquelle il n'y a eu qu'une seule manifestation en 2023 : la fête du village.

Celle-ci s'est déroulée le 1er juillet, ou comme chaque année vous avez pu retrouver une brocante ainsi que l'exposition « made in Chas » sur le thème suivant : totem réinventé. Un spectacle pour les enfants à 17h suivi d'un concert des groupes Tapirana et Toa reg à 19h vous ont été proposés.

Malgré une météo tourmentée et un public finalement assez peu nombreux, les personnes présentes ont pu passer une excellente journée dans la bonne humeur et la convivialité.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles présents qui ont permis le bon déroulement de cette journée et toutes les personnes qui ont eu envie de nous suivre dans cette aventure, ainsi que la mairie pour son aide.

Nous clôturons cette année et espérons vous retrouver plus nombreux à nos côtés pour permettre d'organiser d'autres manifestations durant cette année 2024.

Il est important de continuer à faire vivre nos villages, pour ce faire, il est essentiel que les villageois se rassemblent, échangent leurs idées et partagent leur dynamisme.

Notre assemblée générale aura lieu le 26 janvier à 19h à l'ancienne école, nous espérons vous voir nombreux autour du verre de l'amitié.

Le Bureau

Présidente : Jésahel Desfontaines

Trésorière : Marine Moulin

Secrétaire : Yvonne Bastet

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Carte d'identité - Passeport

Les enfants doivent posséder leur propre pièce d'identité.

Pour le passeport et la carte d'identité, il faut faire une pré-demande sur le site du service public. Un numéro de dossier vous est attribué, ce numéro vous sera demandé pour prendre le rendez-vous de la prise des empreintes digitales.

Une carte d'identité est valable 15 ans pour un adulte et 10 ans pour un enfant mineur.

Le passeport biométrique a remplacé le passeport électronique depuis 2009. La validité du passeport biométrique est de 10 ans pour un adulte et 5 ans pour un mineur.

Seules 22 communes du Puy-de Dôme sont équipées d'une station biométrique. Les 3 mairies les plus proches sont les suivantes :

MAIRIE DE PONT DU CHÂTEAU

Place de l'hôtel de ville
BP2
63430 PONT DUCHATEAU
www.pont-du-chateau.fr

MAIRIE DE LEZOUX

Place de La mairie
BP49
63190 LEZOUX
tel : 04 73 73 01 000
www.lezoux.fr

MAIRIE DE COURNON D'Auvergne

Place de la mairie
BP158
63804 COURNON D'Auvergne
tel : 04 73 69 90 00
www.cournon-auvergne.fr

Recensement militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale doit être effectuée dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

La mairie vous remettra une **ATTESTATION DE RECENSEMENT**.

Autorisations d'urbanisme

Toute personne physique ou morale, publique ou privée qui a l'intention d'édifier ou de transformer une construction doit **déposer une demande** :

- **Demande de permis de construire** pour par exemple une construction nouvelle, une transformation de grange en maison ou toute affectation nouvelle supérieure à 40m².
- **Déclaration de travaux** pour une construction ne créant pas de surface supérieure à 40m², ou le ravalement de façades, la création d'ouvertures, la rénovation d'ouvertures ...

Cette demande peut être déposée :

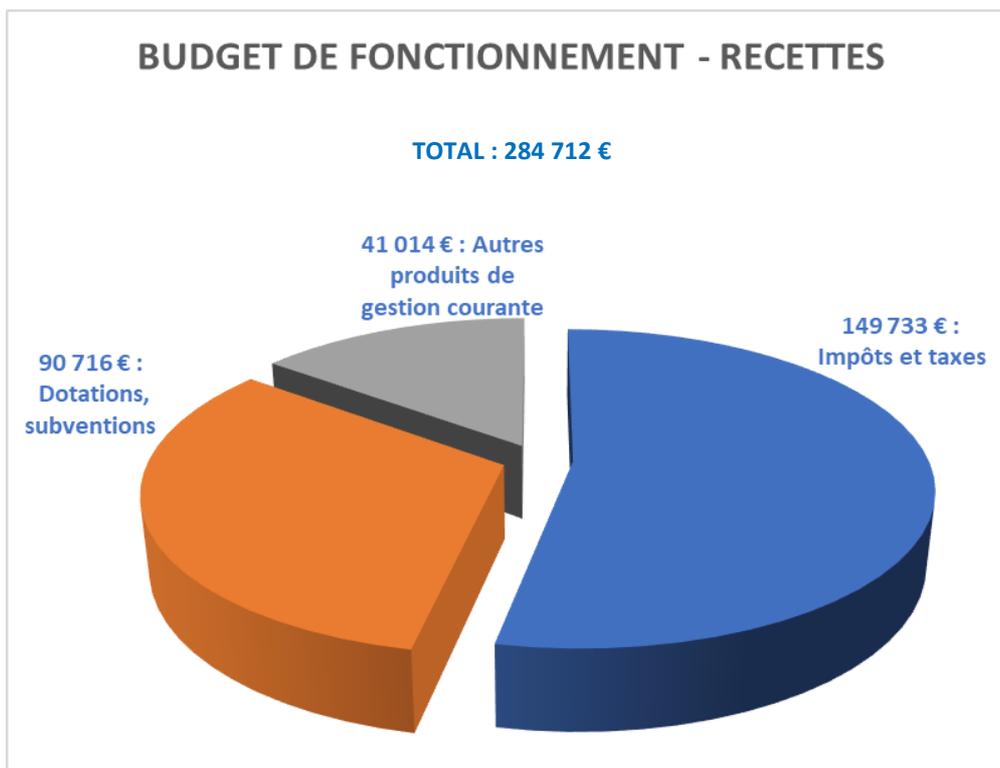
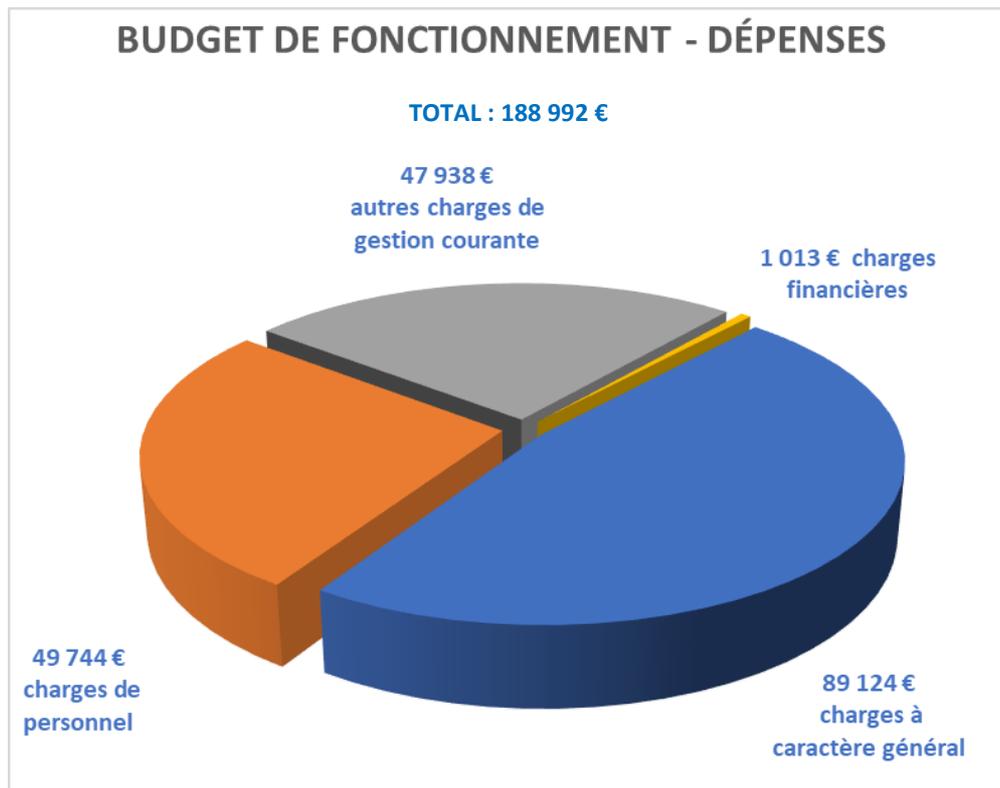
- **En mairie**
- **Ou en ligne - lien d'accès : <https://replay.geosphere.fr/login>**

NUMÉROS UTILES

Billom communauté	35, avenue de la gare 63160 Billom	04 73 73 43 24
CLIC	21, rue St Loup 63160 Billom	04 73 60 48 85
Épicerie Solidaire	avenue Victor Cohalion 63160 Billom	04 73 79 92 21
Relais Petite Enfance	3, impasse du Beffroi 63160 Billom	04 73 73 43 28
Autres services		
Régie de territoire	6, avenue de la gare 63160 Billom	04 73 84 78 30
SIVOS	35, avenue de la gare 63160 Billom	04 73 68 56 04
SBA	13 rue Joaquin Perez 63 201 Riom	04 73 64 74 44
Mission locale	24 Rue Saint-Loup 63160 Billom	08 90 16 01 55
Maison des solidarités	Avenue de la République 63160 Billom	04 73 60 71 70
API	15, place des Dômes 63800 Cournon	04 73 77 73 13
Commerces		
Auberge du Veux Four	2, rue du vieux four 63160 CHAS	04 73 68 17 79
Boulangerie Lebrat	3, place Lafayette 63117 Chauriat	04 73 68 19 07

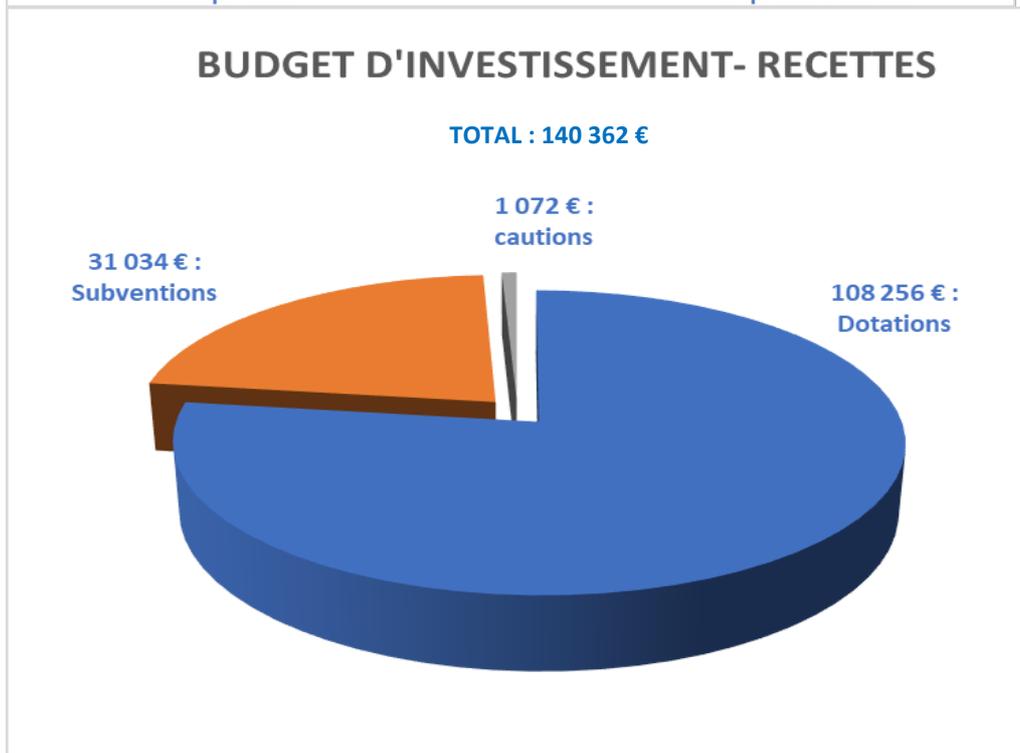
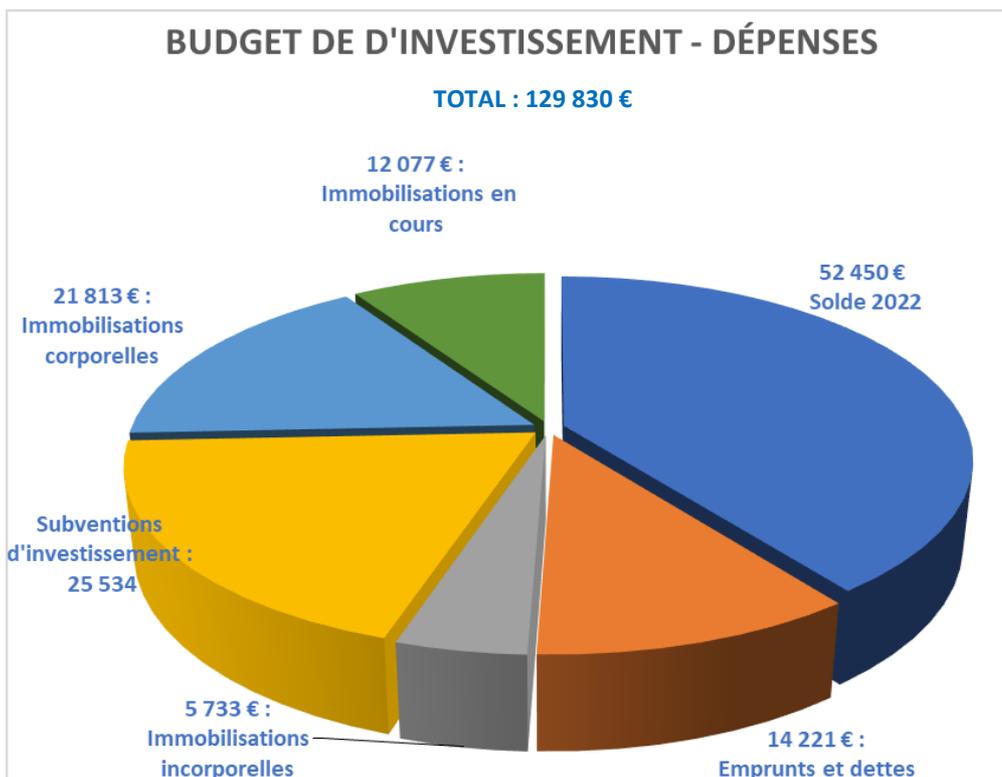
FINANCES DE LA COMMUNE DE CHAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2023



L'exercice 2023 se solde par un excédent d'exploitation de 95 720 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2023



TAUX D'IMPOSITION 2023

Taxe d'habitation : 10.08 %

Taxe foncière non bâti : 110 %

Taxe foncière bâti : 37.16 %

TARIFS COMMUNAUX

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES (capacité 100 personnes)

Location réservée aux personnes habitant la commune :

HIVER (du 1er octobre au 31mai)	150 €
ÉTÉ (du 1er juin au 30 septembre)	100 €
Apéritif, vin d'honneur, location en semaine	50 €

CAUTION : égale au montant de la location plus une caution « ménage » de 50 €.

Une réservation n'est prise en compte que lorsque le chèque de caution est déposé. Une réservation fait lieu de location définitive.

Nous rappelons que les barbecues sont interdits sur la voie publique.

LOCATION DE LA SALLE DE RÉUNION à l'ancienne école (capacité 40 personnes)

50 € par jour pour un usage professionnel

CAUTION : égale au montant de la location plus une caution « ménage » de 50 €.

Une réservation n'est prise en compte que lorsque le chèque de caution est déposé. Une réservation fait lieu de location définitive.

CIMETIÈRE

CIMETIÈRE : TARIF DES CONCESSIONS	
CONCESSIONS CINQUANTENAIRES : 2,5m X 1m	
Simples :	80 €
Doubles :	160 €
CAVURNES CONCESSIONS CINQUANTENAIRES :	450 €



Ordures Ménagères collectées le **JEUDI EN SEMAINE PAIRE**



Emballages Recyclables collectés le **JEUDI EN SEMAINE IMPAIRE**

janvier	février	mars	avril	mai	juin
1 L Férié	1 J	1 V	1 L Férié	1 M Férié	1 S
2 M	2 V 05	2 S	2 M	2 J	2 D
3 M	3 S	3 D	3 M	3 V 18	3 L
4 J 01	4 D	4 L	4 J 14	4 S	4 M
5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M
6 S	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J 23
7 D	7 M	7 J 10	7 D	7 M	7 V
8 L	8 J 06	8 V	8 L	8 M Férié 19	8 S
9 M	9 V	9 S	9 M	9 J Férié Collecte assurée	9 D
10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L
11 J 02	11 D	11 L	11 J 15	11 S	11 M
12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M
13 S	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J 24
14 D	14 M	14 J 11	14 D	14 M	14 V
15 L	15 J 07	15 V	15 L	15 M 20	15 S
16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D
17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L
18 J 03	18 D	18 L	18 J 16	18 S	18 M
19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M
20 S	20 M	20 M	20 S	20 L Férié	20 J 25
21 D	21 M	21 J 12	21 D	21 M	21 V
22 L	22 J 08	22 V	22 L	22 M 21	22 S
23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D
24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L
25 J 04	25 D	25 L	25 J 17	25 S	25 M
26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M
27 S	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J 26
28 D	28 M 09	28 J 13	28 D	28 M 22	28 V
29 L	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S
30 M		30 S	30 M	30 J	30 D
31 M		31 D		31 V	

JEUDI



Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert



Je jette mes emballages en vrac dans le bac jaune



Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je rentre le bac une fois vidé



Je sors mon bac quand il est plein



Les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la même semaine



Ordures Ménagères collectées le **JEUDI EN SEMAINE PAIRE**



Emballages Recyclables collectés le **JEUDI EN SEMAINE IMPAIRE**

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 L	1 J	1 D	1 M	1 V Férié	1 D
2 M	2 V 31	2 L	2 M	2 S	2 L
3 M	3 S	3 M	3 J 40	3 D	3 M
4 J 27	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V	5 L	5 J 36	5 S	5 M	5 J 49
6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 S	7 L	7 J 45	7 S
8 L	8 J 32	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 M	10 S	10 M	10 J 41	10 D	10 M
11 J 28	11 D	11 M	11 V	11 L Férié	11 M
12 V	12 L	12 J 37	12 S	12 M	12 J 50
13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D Férié	14 M	14 S	14 L	14 J 46	14 S
15 L	15 J Férié 33	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 M	17 S	17 M	17 J 42	17 D	17 M
18 J 29	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 J 38	19 S	19 M	19 J 51
20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 S	21 L	21 J 47	21 S
22 L	22 J 34	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 M	24 S	24 M	24 J 43	24 D	24 M
25 J 30	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M Férié
26 V	26 L	26 J 39	26 S	26 M	26 J 52
27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M 35	28 S	28 L	28 J 48	28 S
29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 V	30 L	30 M 44	30 S	30 L
31 M	31 S		31 J		31 M 01



Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Je contacte le SBA en cas de déménagement



Je jette mes emballages verre dans la colonne à verre



Je dépose mes déchets dangereux et mes encombrants en déchèterie (Accès gratuit). Les ordures ménagères n'y sont pas acceptées



Mon bac ne déborde pas. Je ne dépose pas de sacs à côté du bac



Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé et celle de mes voisins

AGENDA 2024

21 janvier : Repas des anciens

9 mars : Concours de belote

mai : Chorale à l'église

8 mai : Commémoration (victoire 1945)

6 juillet : Fête patronale

31 octobre : Halloween

Octobre/Novembre: théâtre

11 novembre : Commémoration (morts pour la France)

Fin novembre : Spectacle de Noël

